

**MAIRIE DE FAY LES NEMOURS**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

Présents :	M. Christian PEUTOT, <b>Maire</b> Mme Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, M. Eric MOREAU et M. Jacky LEBOEUF, <b>Adjoint</b> Mme Peggy LINOIS – DEBUT, M. Daniel BUICHE, M. Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN, <b>Conseillers Municipaux</b>
Pouvoirs :	De Mme Martine PAROISSIEN à M. Christian PEUTOT De M. Jean-Paul PITET à Mme LINOIS – DEBUT Peggy
Absents :	Mme Martine PAROISSIEN M. Jean – Paul PITET
Secrétaire de séance nommé(e) à l'unanimité :	M. Eric MOREAU

L'an 2017, le 30 juin à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FAY-LES-NEMOURS, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. PEUTOT Christian, Maire.

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.**

**Il demande la modification de l'ordre du jour par l'ajout à la séance du dossier suivant :**

↳ Location du préau du stade.

➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le rajout de ce dossier à l'ordre du jour.**

**1. Nomination du secrétaire de séance :**

M. Eric MOREAU s'est proposé et a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance du 16/05/2017.

**3. Désignation d'un délégué et de trois suppléants en vue des élections sénatoriales.**

Extrait du procès verbal (affiché le 30/06/2017 à 20 h 40 : v. Procès – Verbal).

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PEUTOT, Maire.

**Etaient présents ou représentés :**

Mme Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, M. Eric MOREAU, M. Jacky LEBOEUF, Mme Peggy LINOIS – DEBUT, M. Daniel BUICHE, Mme Martine PAROISSIEN (représentée ayant donné pouvoir à M. Christian PEUTOT), M. Jean-Paul PITET (représenté ayant donné pouvoir à Mme LINOIS – DEBUT Peggy), M. Guillaume CHANTEREAU et M. Gérard BRUN

Christian PEUTOT, Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a ouvert la séance.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire uniquement pour la désignation du délégué et de trois suppléants : Mme Isabel MARANHÃO qui a accepté.

Christian PEUTOT a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral a été constitué de Christian PEUTOT (Maire), Mme Michèle DELBARRE – CHAMPEAU et M. Jacky LEOEUF (les deux conseillers municipaux les plus âgés), Mme Peggy LINOIS – DEBUT et M. Guillaume CHANTEREAU (les deux conseillers municipaux les plus jeunes).

Il a donné lecture :

- a) Des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs.
- b) Du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24/09/2017 dans le département.
- c) De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.
- d) Du mode de scrutin.
- e) Du déroulement de chaque tour de scrutin.

#### **Election du délégué : 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci – après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de votes blancs :	00
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	06

#### **A obtenu : Christian PEUTOT : 10 voix**

**A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué : M. PEUTOT Christian, né le 26/05/1969 à TONNERRE (89), adresse 4 rue de Foljuif 77167 FAY LES NEMOURS .**

**Il a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

#### **Election des suppléants : 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de votes blancs :	00
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	06

**Ont obtenu : 10 voix chacun et dans l'ordre, ont réuni la majorité absolue, ont été proclamés suppléants au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat :**

- a) Eric MOREAU né le 11/05/1964 à SAVIGNY SUR ORGE (91) qui a déclaré accepter le mandat, adresse : 37 bis rue grande 77167 FAY LES NEMOURS.
- b) Jacky LEOEUF né le 04/06/1947 à ECHILLEUSE (45) qui a déclaré accepter le mandat, adresse : 4 Impasse de la Sapinière 77167 FAY LES NEMOURS.
- c) Daniel BUICHE né le 19/02/1969 à FONTAINEBLEAU (77), qui a déclaré accepter le mandat, adresse : 1 rue de Château Landon 77167 FAY LES NEMOURS.

**Fin des élections à 20 h 35. Affichage du PV à 20 h 40.**

#### **4. Vote du prix de vente de la parcelle de 13 000 m<sup>2</sup> située au nord-ouest du Parc de FAY pour le projet de résidence séniors avec services**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- ↳ La réunion du 08/06/2017 de présentation aux élus du projet de résidence séniors avec services, dont certains seront mutualisés.
- ↳ Que la parcelle dédiée au projet a une superficie de 13 000 m<sup>2</sup>.
- ↳ Que la parcelle a été évaluée en 2012 par les domaines au prix de 40 €/TTC du m<sup>2</sup>.
- ↳ Que la parcelle a été proposée au prix de 30 €/m<sup>2</sup> au projet de Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes.

Le Maire donne lecture de la lettre d'intention de Messieurs Michel ROGER et Patrick SIVERT représentant la Résidence Le Grand Pavois de St Fargeau – Ponthierry proposant un projet de résidence séniors avec services. L'étude de faisabilité du projet nécessite du temps et des moyens donc ces derniers souhaitent en contrepartie que la commune puisse s'engager à geler tout autre projet sur la parcelle pendant le temps de l'instruction du dossier soit jusqu'en décembre 2017.

Le Maire propose à l'assemblée :

- ↳ De voter un prix forfaitaire de 400 000 €/TTC de la parcelle, soit un prix de 30 €/m<sup>2</sup>, tel que pour le projet de Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes.
- ↳ De geler tout autre projet sur la parcelle jusqu'en décembre 2017.

- ➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**
- ➔ **Propose un prix de vente de la parcelle de 400 000 € soit un prix de 30 €/m<sup>2</sup>.**
- ➔ **Décide le gèle de tout autre projet sur la parcelle jusqu'en décembre 2017.**

#### **5. Vote d'une motion de soutien pour l'Hôpital de Nemours**

Le Maire informe l'assemblée que :

- ↳ Le Comité des délégués de services de l'hôpital de Nemours (représentant 43 agents de 19 services) et les organisations syndicales CGT et FO ont adressé une lettre ouverte aux 66 maires et à leurs conseillers municipaux, pour les alerter de la situation catastrophique des hôpitaux et plus particulièrement celui de Nemours.
- ↳ Dans le cadre d'une politique budgétaire restreinte, les Lois dites « Bachelot » de 2009 et la Loi Tourraine dite de « modernisation de la santé » de 2016, imposent aux établissements de santé une « cure » d'austérité sans précédent, se chiffrant à 4 milliards d'euros d'économie, au niveau national, par la diminution des dotations du Ministère de la Santé et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de l'Ile – de – France.
- ↳ Dans le sud Seine – et – Marne, cette loi de 2016, a exigé la fusion des trois hôpitaux publics Montereau-Fault-Yonne, Fontainebleau et Nemours. Le nouvel établissement est nommé : Centre Hospitalier du Sud 77.
- ↳ En 2018, la situation va s'aggraver par la mise en place du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui va intégrer les hôpitaux cités dans la fusion avec l'Hôpital de Provins et la Plate-forme Privée et Publique (PPP) de Melun. Ce dernier, véritable usine à soins en partie privatisée, sera l'établissement support, de tous les autres hôpitaux.
- ↳ Cela se traduira par de nouveaux transferts d'activités et la mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers sur les 5 hôpitaux. Résultats pour la population : éloignement du lieu de soins, dépassements d'honoraires, réduction des emplois...
- ↳ Les agents de l'hôpital de Nemours sont très dévoués et très attachés à faire correctement leur travail mais les moyens alloués par l'ARS Ile – de – France sont insuffisants : la construction des 3 EHPAD et la mise aux normes des bâtiments des 3 hôpitaux sont réalisées quasiment que sur les fonds propres du CH Sud 77, donc par la nécessité de fermer des services, lits et postes hospitaliers.
- ↳ Les conséquences de cette politique de santé de l'ARS se traduisent déjà sur le terrain par des dégradations de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients, des résidents et de la population.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la situation critique de l'Hôpital de Nemours et de voter une Motion de Soutien.

- ➔ **Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la situation critique de l'Hôpital de Nemours, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce POUR :**
- ➔ **Le maintien, à NEMOURS, de l'Hôpital public de proximité avec tous ses services, lits et postes hospitaliers pour soigner sur place la population,**
- ➔ **Le financement par l'Agence Régionale de Santé Ile – de – France des 3 EHPAD et la remise aux normes des 3 hôpitaux et de tous les postes nécessaires au développement et au bon fonctionnement de l'hôpital de Nemours.**
- ➔ **Le maintien de tous les emplois sur l'Hôpital de Nemours dans une région déjà sinistrée par le chômage.**

## **6. Location du préau au stade**

Le Maire informe l'assemblée :

- ↳ Qu'il reçoit fréquemment des demandes d'associations et de particuliers souhaitant louer ou utiliser le stade avec le préau et les sanitaires.
- ↳ Qu'il a reçu une demande de l'Association « Toubabcouta » demandant l'utilisation du stade. Cette association de type caritative vient en aide aux villageois de Toubacouta au Sénégal. Le Maire fait passer des documents sur les actions de cette association, connue sur Nemours.
- ↳ Cette demande d'organisation d'un repas en extérieur est en lien avec la récolte de fonds pour aider à la formation scolaire des enfants, à la rénovation d'une boulangerie, à l'aide à la l'agriculture, etc... au sein du village africain.

Le Maire demande la position du Conseil Municipal sur :

- ↳ Une éventuelle location du stade, du préau et des sanitaires sans le local de rangement.
- ↳ Le prix de location, ou un don effectué au CCAS ou à la Fondation du Patrimoine pour les futurs travaux de l'Eglise...

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- ➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prêter le stade avec le préau et les sanitaires à l'association TOUBABCOUTA à condition que le nettoyage du préau et des sanitaires soit effectué.**
- ➔ **Une convention sera signée avec l'Association qui devra déposer deux chèques de caution (1000 € pour le préau et 500 € pour le stade) et une attestation d'assurance responsabilité civile.**
- ➔ **Un état des lieux entrant et sortant sera réalisé.**
- ➔ **L'utilisation sera effectuée en journée jusqu'à 22 h maximum.**

## **7. Divers**

- a) **Contrat Triennal de Voirie** : Le Maire informe l'assemblée qu'il s'est entretenu avec le représentant de l'Entreprise choisie et que les travaux de l'entrée du stade débiteront le 24 juillet et se termineront le 10 août. Les travaux de suppression des quatre passages pavés au profit de deux plateaux surélevés se feront du 4 au 15 septembre 2017.
- b) **Autres projets pour le parc de FAY** :
  - ↳ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le représentant de Résidences Wagram le 28 juin dernier pour un projet de lotissement mixte (location et VEFA d'une vingtaine de logements). Le Maire a indiqué au représentant que le Conseil Municipal devait se positionner le 30/06/2017 sur le projet de résidence séniors avec services et qu'il y aurai un gel possible sur la parcelle pour tout autre projet.
  - ↳ **Projet de M. BAGOT** : Le Maire indique qu'il n'a pas de nouvelles du projet de lotissement avec sa société..

c) **Subventions** :

- ↪ Le Maire informe qu'une subvention a été attribuée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant de 11 000 € pour la tranche n°1 des travaux de rénovation des toitures de l'Eglise.
- ↪ Le Maire informe qu'une Enveloppe Parlementaire d'un montant de 20 000 € a été donnée par Madame la Sénatrice Nicole BRICQ pour l'entrée du stade et des plateaux ralentisseurs.

d) **Animations** :

- ↪ Le Maire informe l'assemblée que la fête champêtre de Bagneaux – sur – Loing a lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 sur la base de loisirs. Le Point Lecture Multimédia de notre commune sera représentée par ses bénévoles et l'élue afin de le faire connaître à la population balnéolitaire et les habitants d'autres communes.
- ↪ Le Maire informe que Madame Caroline LEFEVRE, Gérante du Centre équestre de Faÿ – Lès – Nemours organise son spectacle le dimanche 02/07/2017 à 10 h et invite les membres du Conseil Municipal.
- ↪ Le Maire informe que le bal a lieu le samedi 08/07/2017 au stade de FAY et espère voir les élus présents. Une aide est demandée pour le montage et le démontage des barnums.

e) **Questions diverses** : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

**Fait à FAY – LES – NEMOURS le 06/07/2017**

**Le Maire,  
Christian PEUTOT**

